



Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE CANNES

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
 NATURELS PRÉVISIBLES RELATIFS
 AUX INONDATIONS


PORTER À CONNAISSANCE

CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
 SECTEUR OUEST 1/5000

Pour le Préfet,
 Le sous-préfet de Nice-montagne
 SPM-4488
Yoann

Yoann TOUBHANS
 Janvier 2020

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018	
ENQUÊTE DU :	
APPROBATION DU PPR :	
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER	



Légende

Administratif
 - Limite communale

Modélisation hydraulique
 - Cotes d'inondation (mNGF)

Zonage réglementaire
 - Bande de sécurité en arrière de digue (R1)
 - Espace stratégique de requalification
 - Vallons sur lesquels s'applique le R0

ALEAS	ENJEUX			
	zPPU	Zones urbanisées		
Aleas fort	R1	R2	R3	OU
Aleas forte à modérée	R1	R2	R3	OU

0 50 100 m
 Echelle : 1/5 000